



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

**L'ESSENTIEL** ► L'ASN a mis en place un dispositif d'information spécifique pour informer le public en continu avec la création d'un site Internet consacré à l'actualité du Japon, relayé par une newsletter électronique. Aujourd'hui, la Lettre de l'ASN reprend sa parution au format papier au travers de ce numéro 19.

## ENJEU

### L'après Fukushima

L'ASN définit le cahier des charges relatif aux « évaluations complémentaires de la sûreté » des installations nucléaires au regard de l'accident de Fukushima.

À la suite du grave accident nucléaire survenu sur la centrale de Fukushima Daiichi au Japon, consécutif au séisme et au tsunami du 11 mars 2011, l'ASN s'est rapidement mobilisée pour informer ses concitoyens et conseiller le Gouvernement sur les mesures à adopter après cette catastrophe majeure. Au-delà, l'ASN considère qu'il est fondamental de tirer les leçons de cet accident, comme cela a été le cas notamment après ceux de Three Mile Island et de Tchernobyl. Dans cette logique, le collège de l'ASN a approuvé, le 5 mai, le cahier des charges des évaluations complémentaires de la sûreté des installations nucléaires françaises et a pris douze décisions prescrivant leur réalisation aux exploitants. Ce cahier des charges permet aussi de répondre à la demande du Premier ministre et à celle du Conseil européen. Les évaluations complémentaires de sûreté concernent l'ensemble des installations nucléaires, et en priorité les centrales nucléaires. Elles aborderont également le problème de la sous-traitance. Les exploitants remettront à l'ASN un premier rapport au plus tard le 15 septembre 2011. Ces rapports seront analysés d'ici fin novembre 2011 par l'ASN et son appui technique, l'IRSN. Parallèlement, les Autorités de sûreté nucléaire des 27 États membres de l'UE et la Commission ont lancé les évaluations de sûreté (« stress tests ») des centrales nucléaires européennes, comme l'a annoncé le 25 mai le président de l'ENSREG Andrej Stritar, et le Commissaire à l'Énergie, Günther Oettinger. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## ACTIVITÉS DU COLLÈGE

- ▲ **30 mars 2011** : présentation à l'OPECST du *Rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2010*.
- ▲ **4 au 6 avril 2011** : participation à la Conférence d'examen de la Convention de la sûreté nucléaire (AIEA).
- ▲ **20-21 avril 2011** : présence à Kiev pour les 25 ans de Tchernobyl.
- ▲ **23 mai 2011** : visite de la centrale nucléaire de Chooz.
- ▲ **31 mai 2011** : rencontre avec la Commission nationale d'évaluation relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs (CNE).
- ▲ **mai-juin 2011** : participation aux auditions de la mission parlementaire de l'OPECST.

## AGENDA

**28-29 juin 2011**  
1<sup>ère</sup> conférence européenne sur la sûreté nucléaire (ENSREG)  
Bruxelles (Belgique)

**30 juin 2011**  
Réunion des responsables des Autorités européennes de contrôle de la radioprotection (HERCA)  
Bruxelles (Belgique)

**14-15 septembre 2011**  
11<sup>es</sup> Assises nationales des déchets  
Nantes

## L'ASN EN ACTIONS

### 2<sup>e</sup> séminaire CODIRPA : premières conclusions fin 2011

**Publication** L'ASN a annoncé lors du 2<sup>e</sup> séminaire international consacré au « post-accidentel nucléaire », les 5 et 6 mai 2011 à Paris, que les principales conclusions du CODIRPA (Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique) étaient attendues pour la fin de l'année 2011. Un point sur l'avancement de ce programme sur les conséquences radiologiques en France d'un accident nucléaire a été réalisé lors de ce séminaire, organisé avec le soutien de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), devant un parterre d'environ 300 personnes, dont des élus territoriaux, des représentants de la société civile et des experts internationaux. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

### Convention ASN/DGT

**Inspection du travail** La convention signée le 1<sup>er</sup> mars 2011 entre l'ASN et la Direction générale du travail (DGT) définit les modalités de collaboration entre les deux entités, formalise leurs engagements réciproques et comporte un protocole relatif au pilotage et à l'animation de l'inspection du travail dans les centrales nucléaires. Les deux entités ont également signé une instruction, pédagogique et pratique, à destination des inspecteurs du travail de l'ASN et de droit commun, qui précise les compétences, les missions, les modalités pratiques d'organisation et de coopération de l'inspection du travail dans les centrales électronucléaires. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

### Audit du président d'EDF

**Audit** Dans le cadre de la démarche de préparation du cahier des charges de l'audit des installations nucléaires françaises demandé par le Premier ministre, le collège de l'ASN a auditionné Henri Proglio, président d'EDF, le 21 avril 2011. À cette occasion, l'ASN a présenté sa vision de la démarche d'audit. Pour sa part, Henri Proglio a fait le point sur les premières leçons que l'exploitant tire de l'accident de Fukushima et sur les nouvelles dispositions qu'il propose de mettre en place. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)



## L'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2010

Le "Rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2010" indique, au vu des 2 000 inspections effectuées, dont 25 % de manière inopinée, que l'année 2010 a été, sur le plan de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, assez satisfaisante. 1 107 événements, dont 140 de niveau 1 et trois de niveau 2, ont été déclarés à l'ASN en 2010. Dans le domaine du nucléaire de proximité, la radiologie interventionnelle reste un sujet de préoccupation pour l'ASN. En matière d'exposition des patients aux rayonnements ionisants du fait des traitements médicaux, l'enjeu en France est d'orienter vers les outils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) plutôt que vers les scanners.

## L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Publication du bilan des inspections 2009 et du premier bilan trimestriel 2011

### Centres de radiothérapie : la sécurité en constante amélioration

Le bilan des inspections réalisées en 2009 par l'ASN dans les 178 centres de radiothérapie révèle que des progrès ont été réalisés depuis 2008, pour la plupart des centres, dans la mise en œuvre du management de la sécurité et de la qualité des soins délivrés aux patients. Cette évolution positive a été confirmée en 2010 grâce à la mobilisation des professionnels et à l'augmentation des effectifs de radiophysiciens et des « dosimétristes ». Néanmoins, l'ASN estime qu'il convient de rester vigilant dans les centres jugés encore fragiles du fait de la faiblesse persistante des effectifs en radiophysique médicale dans ces centres. Dans le dernier bilan trimestriel (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2011), on note que 30 événements significatifs de radioprotection survenus en radiothérapie dont un en curiethérapie, ont été classés au niveau 1 de l'échelle ASN-SFRO. Chacun d'eux n'a concerné qu'un seul patient. La majorité des événements (21 sur 30) a pour origine une anomalie de positionnement du patient. [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## COMPRENDRE

### LES ÉVALUATIONS COMPLÉMENTAIRES DE SÛRETÉ

L'ASN a décidé d'organiser des évaluations complémentaires de la sûreté des installations nucléaires françaises. La réalisation de ces évaluations vient en complément de la démarche de sûreté menée de manière permanente.

Ces évaluations complémentaires de sûreté s'inscrivent dans un double cadre : d'une part l'organisation de « tests de résistance » demandée par le Conseil européen et, d'autre part, la réalisation d'un audit de la sûreté des installations nucléaires françaises demandé par le Premier ministre.

Afin d'assurer le maximum de cohérence entre les démarches européenne et française, le cahier des charges français a été élaboré sur la base du cahier des charges européen.

L'ASN a décidé de faire porter les évaluations complémentaires de sûreté sur toutes les installations nucléaires susceptibles de présenter des risques en cas d'événements de même nature que ceux de Fukushima, et non pas seulement sur les réacteurs de puissance.

Ces évaluations porteront en particulier sur les thèmes suivants : séisme, inondation, perte des alimentations électriques, perte du refroidissement, gestion opérationnelle des situations accidentelles. En complément, les évaluations en France concerneront également les conditions de recours aux entreprises prestataires.

Il est enfin à noter que l'ensemble des installations nucléaires françaises est compris dans le périmètre de l'évaluation, alors que les « stress tests » européens portent sur les seuls réacteurs électronucléaires.

Chaque évaluation reprend les étapes suivantes :

- rappel de ce à quoi l'installation est dimensionnée (par exemple niveau d'aléa pris en compte, dispositions de prévention et de protection retenues pour répondre à ce dimensionnement) et conformité de l'installation à ces exigences ;
- évaluation de la robustesse de l'installation au-delà de ce à quoi elle est dimensionnée ;
- identification des moyens permettant d'assurer les fonctions de sûreté, y compris les fonctions supports requises compte tenu des matériels endommagés/perdus.

## WENRA

### Harmonisation du contrôle de la sûreté

Une réunion de WENRA a été organisée le 2 mars 2011 à l'ASN afin de statuer sur la création d'un groupe de travail sur l'harmonisation du contrôle de la sûreté des réacteurs de recherche existants, d'une part, des réacteurs en projet ou en cours de construction, d'autre part. À l'issue de la réunion de WENRA des 22 et 23 mars à Helsinki, à laquelle l'ASN a participé, deux textes ont été diffusés : une déclaration concernant les événements de Fukushima Daiichi et une offre de soutien d'expertise en liaison avec l'AIEA ; et les premières propositions relatives aux tests de résistance des centrales nucléaires face à des situations extrêmes, tels que préconisés par la Commission européenne. [www.wenra.org](http://www.wenra.org)

## AIEA

### Convention sur la sûreté nucléaire

La 5<sup>e</sup> réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN), du 4 au 14 avril 2011 à Vienne, a été consacrée à la présentation du rapport national de chaque partie contractante à la Convention, le rapport français étant présenté par le directeur général de l'ASN avec une intervention de l'inspecteur général pour la sûreté nucléaire d'EDF. Elle a aussi porté sur la présentation des faits marquants, des enjeux et des recommandations formulées sur chaque rapport. À signaler qu'une rencontre extraordinaire, consacrée à l'accident de Fukushima, sera organisée du 27 au 31 août 2012 à Vienne pour examiner et mettre en commun les enseignements tirés ainsi que les mesures prises. [www.iaea.org](http://www.iaea.org)

## ENSREG

### Accord sur le cahier des charges

Réunis à Bruxelles les 12 et 13 mai 2011, les membres d'ENSREG ont approuvé le 13 mai une déclaration générale et le détail du cahier des charges de l'évaluation de sûreté des centrales nucléaires européennes. Ce cahier des charges reprend très largement les propositions de WENRA. Les principaux ajouts ont porté sur le calendrier, les modalités de revues par les pairs et la transparence de l'exercice. Ces textes ont finalement été officiellement adoptés le 25 mai 2011. Accompli dans des délais très courts, ce travail représente un résultat exceptionnel ; il permettra à tous les pays de l'UE exploitant des centrales nucléaires de les examiner sur une base commune. [www.ensreg.eu](http://www.ensreg.eu)

VU SUR  
asn.fr

► Le site consacré  
à la crise nucléaire  
au Japon, [Japon.asn.fr](http://Japon.asn.fr)

LETTRE MENSUELLE  
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ  
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE



6, place du Colonel Bourgoin 75012 Paris - Tél. : +33 (0) 1 40 19 86 00  
www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.  
Directeur délégué : Alain Delmestre.  
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet - [asn.publications@asn.fr](mailto:asn.publications@asn.fr)  
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,  
75011 Paris - Tél. : +33 (0) 1 48 05 14 59 - [www.scriptosensu.com](http://www.scriptosensu.com)  
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 850 exemplaires par Inter Routage  
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762  
Elle est disponible sur [www.asn.fr](http://www.asn.fr). - Prochain numéro juillet 2011.